



**PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX CERTIFICATIONS EN LANGUES
SESSION 2026**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les IA IPR de langues allemande, anglaise, espagnole et italienne, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics et privés sous contrat - Les chefs d'établissement des collèges publics et privés sous contrat.

Références : Bulletin officiel n° 31 du 21 août 2025 - Certifications en allemand, anglais, espagnol et italien
Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2026 - Note de service du 15-07-2025 - MENJ - DGESCO C1-3

Dossier suivi par : M. CHLEMAIRE - Tel : 04 42 91 71 98 - Mail : olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr
Mme NOISEAU - Tel : 04 42 91 71 97 - Mail : melanie.noiseau@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les modalités ainsi que le calendrier d'inscription aux certifications en langue vivantes étrangères - allemande, espagnole, anglaise et italienne, au titre de la session 2026 à destination des chefs d'établissements des lycées et collèges publics et privés sous contrat.

Le calendrier est le suivant :

Les inscriptions sont obligatoires et s'effectueront exclusivement sur CYCLADES :

DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 AU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

PRÉSENTATION

La certification en langues vivantes étrangères est gérée par les services de la division des examens et concours du rectorat.

Vos interlocuteurs :

- | | | |
|-------------------------|--------------|----------------|
| ✓ Pour les sujets : | M. BOUANANI | 04 42 91 71 72 |
| | Mme ANASTASE | 04 42 91 71 78 |
| ✓ Pour l'organisation : | Mme NOISEAU | 04 42 91 71 97 |
| | M. CHLEMAIRE | 04 42 91 71 98 |

Les certifications en langues vivantes étrangères sont des outils d'évaluation et de valorisation des compétences linguistiques des élèves. Adossées au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et pleinement intégrées à un ensemble de mesures en faveur de l'amélioration du niveau des élèves en langues étrangères, elles s'inscrivent en cohérence avec les autres dispositifs d'évaluation en langue mis en place par le ministère (Ev@lang collège, attestation de langue adossée au baccalauréat, mention « mobilité européenne et internationale »).

Ces certifications contribuent à la valorisation du plurilinguisme et de la diversité de l'enseignement des langues vivantes étrangères en France.

Ces certifications en langues vivantes sont proposées par le ministère de l'éducation nationale, en partenariat avec des organismes certificateurs internationaux reconnus : la Kultusministerkonferenz (KMK) pour l'allemand, le Cambridge Assessment English pour l'anglais, l'Instituto Cervantes pour l'espagnol et l'université de Rome TRE (Certificazione Lingua Italiana di Qualità).

La présente note rassemble les informations relatives aux modalités d'organisation de ces certifications pour la session 2026.

1 NIVEAUX DES CERTIFICATIONS PRÉSENTÉES

Les certifications en allemand (DSD 1) et en espagnol (DELE) attestent du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) du CECRL.

La certification en anglais (Cambridge English Certificate) atteste du niveau B2 (utilisateur indépendant), avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) du CECRL.

En italien, le test mis à disposition de niveau B1 à « entrée unique » et « sorties multiples » permettra d'attribuer, en fonction des résultats du candidat, soit la certification de niveau B1 (utilisateur indépendant), soit la certification de niveau A2 (utilisateur élémentaire).

2 PUBLIC D'ÉLÈVES CONCERNÉS

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées **aux élèves volontaires et qui s'engagent à se présenter à toutes les épreuves** des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

2.1 Certification en langue allemande

- Élèves en classe de seconde et de première des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence).
- Élèves en classe de première et de terminale des lycées professionnels.
- Élèves en classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand, ou élèves proposés par leur professeur.

- Élèves des établissements du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.

2.2 Certification en langue anglaise

- Élèves en classe de terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques, professionnels et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence).
- Élèves en classe de terminale préparant au baccalauréat français international (BFI) : britanniques, américaines et australiennes.
- Élèves en classe de terminale inscrits dans les enseignements de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales LLCER anglais et anglais, monde contemporain.

2.3 Certification en langue espagnole

- Élèves en classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence).
- Élèves en classe de première des sections européennes d'espagnol des lycées professionnels.

2.4 Certification en langue italienne

- Elèves en classe de seconde des sections européennes ou des sections binationales (Esabac général) en lycée général ou technologique.
- Elèves en classe de terminale des sections européennes en lycée professionnel.

2.5 Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves ainsi que la décision AMEX des candidats concernés à la division des examens et concours (DiEC) de son académie le plus tôt possible et au plus tard le **vendredi 5 décembre 2025**, délai de rigueur, en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés.

Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille avec ou sans support numérique, fichier au format .txt.

Pour les autres demandes de sujets aménagés (Arial 14, Arial 16, Arial 20, transcription écrite de l'audio), la DiEC informera la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés sont nécessaires.

Les organismes certificateurs transmettront directement aux établissements les sujets en braille.

Pour les autres supports, la DGESCO transmettra à la DiEC les supports de sujets aménagés dans la semaine du **19 janvier 2026**.

Une fiche récapitulative par sujet aménagé, ainsi qu'un tableau récapitulatif par langue sont joints en annexe du bulletin académique.

Ces documents devront impérativement parvenir à la DGESCO pour le **mercredi 10 décembre 2025** dernier délai afin de garantir la livraison des sujets pour les épreuves. Au-delà de cette date, la mise à disposition des sujets adaptés ne pourra pas être garantie.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire du 8 décembre 2020 parue au BOEN n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure, adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

3 FORMATION POUR LES FORMATEURS ET LES PROFESSEURS

Pour les professeurs, les certifications en langues vivantes étrangères constituent un levier de formation en matière d'évaluation calibrée au CECRL.

La formation des formateurs et des interrogateurs-évaluateurs est organisée en deux phases.

Une phase nationale, qui réunit les corps d'inspection et les formateurs, se tient avec le concours des organismes certificateurs. Selon les langues, elle se déroulera comme suit, en tenant compte des modalités mises en place pour préserver le temps d'enseignement des élèves :

- Pour la certification en **langue allemande**, une formation hybride avec une phase de travail en ligne asynchrone à partir du **5 novembre 2025**, trois webinaires synchrones et une phase de travail en présentiel au Goethe Institut Paris, **le mercredi 26 novembre 2025**.
- Pour la certification en **langue anglaise**, une formation en hybride composée de trois webinaires synchrones **entre novembre 2025 et janvier 2026**, et une journée en présentiel **le mercredi 3 décembre 2025**.
- Pour la certification en **langue espagnole**, une formation entièrement à distance entre **le 12 novembre et le 3 décembre 2025** alternant des phases de travail synchrones (trois webinaires) et asynchrone sur une plateforme en ligne dédiée.
- Pour la certification en **langue italienne**, les dates et modalités de formation sont en attente de confirmation de l'organisme certificateur.

Une phase académique, animée par les corps d'inspection et formateurs ayant participé à la formation nationale, permet de démultiplier la formation auprès des professeurs.

Les établissements qui souhaitent inscrire des élèves à la certification en anglais doivent compter au moins deux professeurs d'anglais habilités à la certification CEC B2. Un courrier explicatif a été envoyé dans tous les établissements en **octobre 2025** à ce sujet notamment. Dans le cas contraire, ils devront veiller à faire inscrire des professeurs à la formation à public désigné pour les professeurs qui n'ont jamais été habilités. Les professeurs ayant simplement besoin de renouveler leur habilitation s'inscriront eux-mêmes au module de formation allégée. Les différentes formations auront toutes lieu en **décembre-janvier 2026**.

Pour toute demande relative à la formation, il convient de contacter Mme BORDE-PIARROU, IA-IPR d'anglais responsable du dossier (stephanie.borde-piarrou@ac-aix-marseille.fr).

Les professeurs qui souhaitent inscrire leurs élèves aux épreuves de la certification en allemand et qui n'ont pas encore bénéficié d'une formation doivent obligatoirement participer à une journée de formation qui aura lieu le **mercredi 26 novembre 2025 (14h00-17h00) en visioconférence**. Pour toute demande de formation, il convient de contacter Mme BASSIER (almuth.bassier@ac-aix-marseille.fr).

Les professeurs qui souhaitent inscrire leurs élèves aux épreuves de la certification en espagnol et qui n'ont pas encore bénéficié d'une formation doivent obligatoirement participer à une journée de formation qui aura lieu le **lundi 19 janvier 2026 en présentiel au collège Arc de Meyran à Aix-en Provence**. Pour toute demande de formation, il convient de contacter Mme HERNANDEZ-ESCAÑEZ (eva.hernandez-escanez@ac-aix-marseille.fr).

Les professeurs qui souhaitent inscrire leurs élèves aux épreuves de la certification en italien ou ayant participé à l'expérimentation de la certification en 2025 bénéficieront d'une journée de formation et de retour d'expérience qui aura lieu **courant janvier 2026 à Aix-en-Provence**. Pour toute demande de

formation, il convient de contacter Mme DECHAVANNE, IA-IPR d'italien (isabelle.dechavanne@ac-aix-marseille.fr).

4 INSCRIPTIONS DES ÉLÈVES

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement par l'application **CYCLADES** pour toutes les langues, du **lundi 17 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025**.

Les confirmations d'inscriptions doivent obligatoirement être relues et signées par les candidats et conservées dans l'établissement d'inscription.

Au-delà du vendredi 5 décembre 2025, aucune inscription ne sera acceptée (sauf situation particulière telle que déménagement par exemple).

De même, sauf cas de force majeure, **tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.**

4.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions de vos élèves se font avec l'application **cyclades** (via le portail ARENA établissement) : <http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/arena/>

The image contains two screenshots of web portals. The top screenshot is the 'ARENA - Accédez à vos applications' page. It features a sidebar on the left with the 'ministère de l'éducation nationale' logo and a search bar. The main content area has a 'Bienvenue' header and a list of applications: 'Gestion des candidats (CYCLADES)' (circled in blue), 'Gestion des inscriptions (SICLÉ-BEE)', and 'Gestion de l'IPR d'accueil (SICLÉ-BEE)'. The bottom screenshot is the 'Cyclades' portal. It has a header with the 'Cyclades' logo and a 'Choisissez le domaine' section with three icons: 'DNB', 'EA', and 'CL'. A blue box with a curved arrow points from the 'CL' icon to a text box that reads: 'Je sélectionne le domaine, si mon établissement en gère plusieurs. Sinon, je suis directement redirigé sur la page d'accueil du portail.' Below this, a blue button says 'Connexion au portail établissement'. At the bottom right, a small preview of the Cyclades login page is shown.

Pour cette session, un **export de votre base élève SIECLE-BEE vers Cyclades** est possible, toutes les fiches procédures relatives à l'inscription vous ont été transmises le jour de l'ouverture du registre.

5 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

5.1 Documents-supports des épreuves

Les documents supports des épreuves (orales et écrites) pour toutes les langues seront mis à votre disposition dans les DSDEN et au Rectorat (pour les établissements du département du 13 hors Marseille et limitrophes du 84) **au plus tard le 26 janvier 2026**.

Les pistes audios au format VLC seront accessibles sur une plateforme sécurisée dans les conditions qui vous seront précisées dès que possible par le bureau des sujets.

Les sujets sont confidentiels comme tout sujet d'examen. En aucun cas ils ne doivent être ouverts avant les épreuves.

5.2 Déroulement des épreuves écrites et orales

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite. Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt). Des regroupements entre établissements sont possibles en cas de nécessité.

- **Les épreuves écrites collectives** (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite).

Les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes permettant l'écoute des fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier le bon fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- **Les épreuves orales**

Les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les professeurs ayant bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation.

La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement sous une forme laissée à son initiative.

A l'issue des épreuves d'expression orale, les professeurs interrogateurs devront saisir les notes sur CYCLADES.

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 14 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève pendant l'année en cours.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève pendant l'année en cours. Le professeur de l'année en cours peut néanmoins tenir le rôle de l'animateur.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève pendant l'année en cours.

Pour la certification en langue italienne

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève pendant l'année en cours qui peut néanmoins tenir le rôle de l'animateur. Pour le professeur évaluateur, il est possible de faire appel à un autre professeur de l'établissement ou d'un établissement proche.

6 CALENDRIER DES ÉPREUVES

6.1 Tests collectifs écrits (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite)

Les dates et horaires sont publiés au bulletin officiel n° 31 du 21 août 2025 et chaque établissement doit s'y conformer.

Pour les 4 langues : le mardi 10 mars 2026

- Allemand : 9h - 12h30
- Anglais : 8h30 - 12h30
- Espagnol : 9h - 11h45
- Italien : 9h - 12h

6.2 Tests oraux (expression orale)

Les oraux en anglais, allemand et espagnol et italien se dérouleront entre **le mercredi 28 janvier 2026 et le vendredi 3 avril 2026**, la date étant laissée à l'initiative de chaque établissement.

Il est rappelé qu'aucune épreuve orale ne devra être organisée les jours de la correction en commun (cf. 7.2).

7 CORRECTIONS DES TESTS ÉCRITS

7.1 Compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit

La correction des épreuves écrites de compréhension de l'oral et de compréhension écrite se tiendra dans chaque établissement ayant fait passer ces épreuves.

Les tests seront corrigés par des professeurs de l'établissement ayant bénéficié de la formation académique désignés et convoqués par le chef d'établissement.

Les correcteurs (par groupe de 2) seront chargés de la saisie des notes. Leur vigilance est requise lors de cette étape afin d'éviter tout risque d'erreur.

7.2 Expression écrite

Les tests d'expression écrite feront l'objet d'une **correction en commun** sur site académique **pour les quatre langues**.

La date et le lieu de ces corrections sont fixés comme suit :

Langue	Lieu des corrections	Dates et horaires
ALLEMAND	Lycée Saint-Charles, Marseille Lycée Georges Duby, Luynes	Vendredi 20 mars 2026 – 9h - 16h Vendredi 3 avril 2026 – 9h - 16h
ANGLAIS	Collège Nina Simone, Aix-en-Provence Lycée René Char, Avignon	Vendredi 27 mars 2026 – 9h -17h
ESPAGNOL	Lycée Ismaël Dauphin, Cavaillon	Mercredi 25 mars 2026 – 9h - 17h
ITALIEN	Rectorat, Aix-en-Provence	Jeudi 26 mars 2026 – 9h - 17h

Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux professeurs concernés.

Pour l'espagnol, les correcteurs devront se munir du « manuel pour les examinateurs ».

NB : Les enseignants qui seront convoqués pour la correction de l'épreuve d'expression écrite devront apporter les copies d'élèves de l'expression écrite et les bordereaux de notation des épreuves écrites sur les lieux de correction des épreuves.

Attention : **Les établissements ayant fait passer les tests de la certification et qui à titre très exceptionnel, sont dans l'incapacité d'avoir un professeur présent aux corrections académiques convoqués doivent transmettre les copies au centre de correction (pour l'anglais, l'espagnol et l'italien) ou au Rectorat à l'attention de M. CHLEMAIRE (pour l'allemand) par tout moyen sécurisé, en veillant à respecter le délai d'acheminement des copies par rapport aux dates de correction.**

En cas de changement de centre de correction, les enseignants doivent adresser, sous couvert de leur chef d'établissement, un mail à M. CHLEMAIRE (olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr) au minimum 15 jours avant le début des corrections.

Pour rappel : les épreuves écrites de compréhension de l'oral et de compréhension de l'écrit, sous forme de QCM, seront corrigées par les professeurs évaluateurs au sein de leur établissement ; les notes devront être saisies au plus tard sur CYCLADES le **mercredi 15 avril 2026**. Comme stipulé dans le 7.2 l'épreuve d'expression écrite fera l'objet d'une correction sur site (cf. dates supra).

8 SAISIE DES NOTES

8.1 Diffusion des bordereaux de notation

Les bordereaux de notation seront mis à disposition dans l'application **CYCLADES ETABLISSEMENT** début février (un mail vous sera alors adressé pour vous expliquer la procédure).

8.2 Notation et saisie des notes

Les notes seront transcrites sur les bordereaux de notation édités par les établissements puis saisies dans l'application CYCLADES (<https://exacyc.orion.education.fr/cyccorrecteur>) à l'aide d'identifiants et mots de passe inscrits sur les bordereaux.

Ces notes seront saisies par les évaluateurs et/ou les correcteurs, selon les modalités suivantes :

Epreuve	Lieu de saisie des notes	Date de saisie
Expression orale	Dans l'établissement d'origine	Dès la fin des corrections sur place et à l'issue de l'épreuve orale, au plus tard le mercredi 15 avril 2026
Compréhension de l'oral		
Compréhension écrite		
Expression écrite	Site de la correction en commun	<i>A l'issue de la correction en commun pour chacune des langues</i>

9 DIFFUSION DES RÉSULTATS

Pas de publication de type PUBLINET.

Pour la certification en langue allemande et italienne, la DiEC transmettra aux établissements les listes des résultats de leurs élèves, uniquement après le mercredi 13 mai 2026, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs, et après validation des résultats par l'organisme certificateur.

Pour la certification en langue anglaise, les attestations dématérialisées sont adressées à la DiEC par l'organisme certificateur pour diffusion aux établissements à partir du 26 juin 2026. L'organisme certificateur envoie à la DiEC les diplômes pendant la période estivale.

Pour la certification en langue espagnole, les attestations et diplômes sont envoyés à la DiEC par l'organisme certificateur pendant la période estivale.

Pour les certifications en anglais et espagnol, les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale, seront transmis aux lycées **à partir** du mois d'octobre 2026.

10 ATTESTATIONS ET DIPLÔMES

Pour la session 2025 :

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la session 2025, la DiEC doit faire parvenir sa demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2025, via le formulaire dédié**.

Pour la session 2026 :

Tout élève ayant validé au moins le niveau requis dans au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Les attestations en langue allemande et italienne seront éditées par la DiEC.

Les attestations en langue espagnole et anglaise seront éditées par les organismes certificateurs.

Annexe 1 – organisation annuelle des certifications en langue vivante étrangère pour la session 2026

Attestations et diplômes pour la session 2025	
Septembre 2025, les DEC ont reçu les diplômes et les attestations pour la session 2025.	
Demande de modifications des attestations et diplômes pour la session 2025	⇒ jusqu'au 31 décembre 2025 .

Séminaires de formation pour la session 2026	
Pour la certification allemande	⇒ à partir du 5 novembre 2025 (en ligne). ⇒ 10 & 20 novembre 2025 (webinaires) ⇒ 26 novembre 2025 : formation en présentiel au Goethe Institut Paris ⇒ 9 décembre 2025 (webinaire)
Pour la certification anglaise	⇒ 19 novembre 2025 (webinaire) ⇒ 3 décembre 2025 : formation en présentiel à l'espace Vinci de Paris ⇒ 10 décembre 2025 & 21 janvier 2026 (webinaires)
Pour la certification espagnole	⇒ Du 12 novembre au 3 décembre 2025 : travail en ligne asynchrone ⇒ 12 & 20 novembre 2025, 3 décembre 2025 (webinaires)

Inscriptions des élèves et demandes spécifiques pour la session 2026	
Inscriptions aux épreuves des certifications pour la session 2026 pour les langues allemande, anglaise et espagnole	⇒ du lundi 17 novembre au vendredi 5 décembre 2025 par l'application Cyclades pour toutes les langues
Demandes pour les élèves en situation de handicap	⇒ transmission des demandes aux DEC le 5 décembre 2025 au plus tard ⇒ transmission des demandes à la DGESCO le 10 décembre 2025 au plus tard

Transmission des sujets pour la session 2026	
Envoi des sujets pour les trois certifications aux DEC	⇒ vendredi 12 décembre 2025
Envoi des sujets aménagés aux DEC	⇒ semaine du 19 janvier 2026

Épreuves pour la session 2026	
Épreuves orales pour les langues allemande, anglaise et espagnole	⇒ entre le 28 janvier et le 3 avril 2026
Épreuves écrites pour les langues allemande, anglaise et espagnole (à l'exception de l'académie de La Réunion)	⇒ mardi 10 mars 2026
Épreuves écrites pour les langues allemande, anglaise et espagnole pour l'académie de La Réunion	⇒ mercredi 18 mars 2026

Transmission des notes pour la session 2026	
Transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs	⇒ mercredi 13 mai 2026

Attestations et diplômes pour la session 2026	
Pour la certification en langue allemande : édition et transmission par les DEC	⇒ fin mai 2026 (date à confirmer par DGESCO)
Pour les certifications en langue anglaise et espagnole : édition par les organismes certificateurs et transmission aux DEC	⇒ dernière quinzaine d'août 2026

À remplir par le chef d’établissement et à retourner à la DEC de votre académie avant le vendredi 5 décembre 2025.

Date de la demande	
Langue de la certification	

Identité du candidat

Académie	
Code établissement UAI (RNE)	
Nom du candidat	
Prénom du candidat	
Numéro d’inscription du candidat (11 chiffres)	
Date de naissance du candidat	

Coordonnées/adresse pour l’envoi des sujets en braille

Académie	
Nom complet de l’établissement	
Nom/Prénom du chef d’établissement ou personne de contact	
Numéro de téléphone	
Courriel	
Adresse	
Code Postal	
Ville	

Aménagement(s) demandé(s)

Veillez cocher la(les) case(s) qui correspond(ent), les cases en noir correspondent à l’impossibilité de proposer cet aménagement aux élèves.

LANGUES	Transcription écrite de l’audio pour une lecture labiale	Support numérique : fichier TXT (uniquement pour le braille)	Braille intégral	Gros caractères (Arial 18 seulement)	ARIAL 14	ARIAL 16	ARIAL 20
ALLEMAND							
ANGLAIS							
ESPAGNOL							